



ACPAC :

Amélioration Continue des Plans d'Aménagement au Cameroun

Contrat C054/ACPAC

Rapport d'activités 2
Août 2015 – Mai 2016



Nicolas Dubart¹
Charles Bracke¹

¹ Nature Plus ASBL. WINSTAR Park, Rue Provinciale, 62. 1301 Wavre

Table des matières

1	Rappel.....	3
1.1	Contexte de l'intervention.....	3
1.2	Evolution du Projet.....	3
1.3	Objectifs.....	4
1.4	Méthodologie.....	5
1.4.1	Définition de la prestation.....	5
1.4.2	Identification des parties prenantes.....	6
1.4.3	Activités et calendrier du Projet ACPAC.....	6
2	Activités menées entre août 2015 et mai 2016.....	8
2.1	Volet 1 : Tarifs de cubage.....	8
2.1.1	Activité 2. Acquisition des données.....	8
2.1.2	Activité 3. Analyse des données.....	10
2.1.3	Rappel des résultats prévus en fin de Projet.....	10
2.1.4	Résultats intermédiaires obtenus.....	10
2.2	Volet 2 : Evaluation des plans d'aménagement.....	11
2.3	Volet 3 : Révision des plans d'aménagement.....	13
2.3.1	Rappels des activités et des résultats attendus dans le cadre de la révision du Plan d'Aménagement de Wijma (UFA 00-003 et 09-029a).....	13
2.3.2	Recommandations suite à la révision du Plan d'Aménagement de Wijma (UFA 00-003).....	13
3	Calendrier prévisionnel (juin 2016-ocotbre 2016).....	15
4	Annexes.....	16

1 Rappel

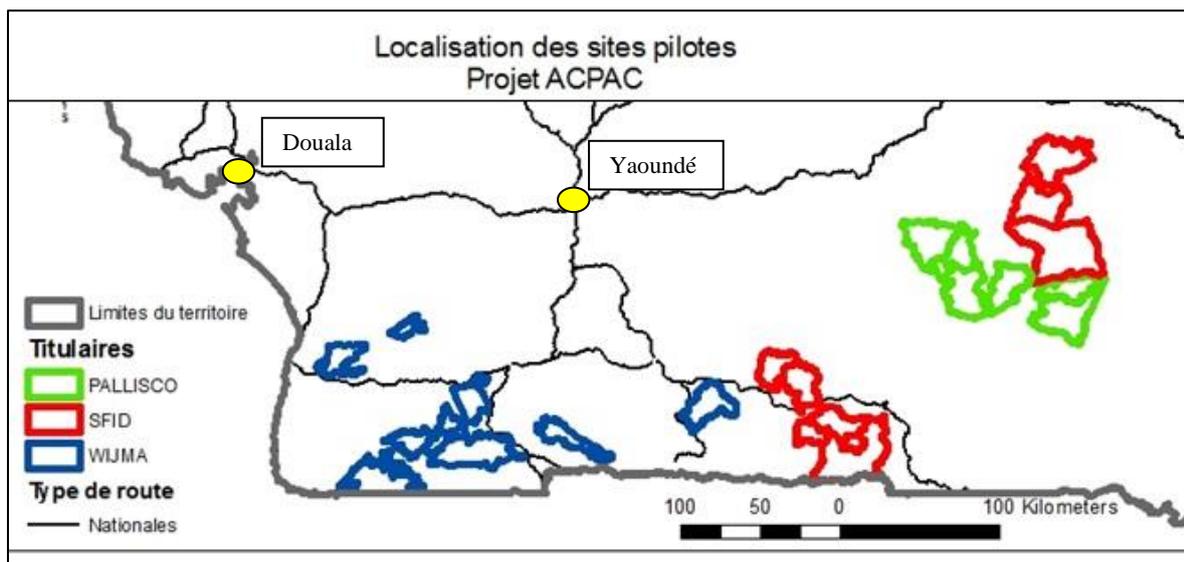
1.1 Contexte de l'intervention

Le Projet ACPAC a démarré en juillet 2014 pour une période initiale de 24 mois.

Le Projet ACPAC vise à améliorer de manière continue les plans d'aménagement au Cameroun. Il est mené en parfaite concertation avec le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Le Projet s'articule autour de 3 volets, à savoir :

- (i) la révision des tarifs de cubage au Cameroun pour une sélection d'essences principales exploitées et d'essences de promotion à valoriser (Volet 1) ;
- (ii) l'évaluation de plans d'aménagement sur un site pilote au Cameroun en vue d'une mise en conformité avec les nouvelles normes légales et de certification, et la proposition d'un canevas pragmatique à suivre en cas de révision (Volet 2) ;
- (iii) l'application d'un canevas de révision de plans d'aménagement sur un site pilote au Cameroun (Volet 3).

Dans le cadre du volet 1, trois entreprises sont partenaires du Projet ACPAC: Pallisco, SFID et Wijma. Pour les Volets 2 et 3, l'entreprise SFID est identifiée comme site pilote.



1.2 Evolution du Projet

En février 2016, un complément a été apporté au Projet initial par le biais d'un avenant au contrat C054 : « Intégration de la société Wijma comme seconde entreprise pilote pour les volets 2 et 3 sur l'évaluation et la révision des Plans d'Aménagement au Cameroun ».

Intégrer Wijma comme second site pilote du Projet ACPAC sur les volets 2 et 3 permet de développer les points suivants :

- Contribuer aux réflexions sur les recommandations à émettre pour l'amélioration des plans d'aménagement au Cameroun ;
- Proposer des études complémentaires au plan d'aménagement afin d'en améliorer la durabilité.

Par cet avenant, la durée du Projet a été prolongée de 3 mois, portant ainsi la durée totale à 27 mois, soit jusqu'octobre 2016.

1.3 Objectifs

Les objectifs spécifiques de chacun des 3 volets du projet sont détaillés ci-dessous.

Volet 1 : Etude de la révision des tarifs de cubage au Cameroun

1. développer une méthodologie adaptée au contexte des entreprises forestières au Cameroun pour établir des tarifs de cubage personnalisés, c'est-à-dire par essence ou groupe d'essences, pour une zone géographique et pour une gamme de diamètres données ;
2. présenter à l'administration forestière et aux différents acteurs du secteur forestier au Cameroun (Comité Scientifique Consultatif de suivi des activités de recherche dans les forêts du domaine forestier permanent) :
 - les résultats d'études préliminaires (Ernst 2012, Fayolle et al. 2013) confirmant l'inadéquation entre les volumes obtenus en pratiquant les tarifs de cubage actuels de l'administration et les volumes effectivement exploités ;
 - la méthodologie proposée pour le développement de tarifs de cubage personnalisés ;
3. développer une série de tarifs de cubage personnalisés pour une sélection d'essences principales exploitées et d'essences de promotion à valoriser au Cameroun (étant limité par les contraintes de terrain et l'importance des échantillons requis, le nombre d'espèces étudiées a été fixé pendant la première phase de l'étude) ;
4. comparer les tarifs personnalisés à ceux fixés par l'administration forestière (TIAMA), et tester statistiquement les différences spécifiques entre zones écologiques majeures (à priori, forêts sempervirentes vs. forêts semi-décidues) ;
5. informer l'administration forestière et les différents acteurs du secteur forestier au Cameroun (Comité Scientifique Consultatif) des résultats de l'étude afin de permettre leur prise en compte pour la révision des tarifs cubage nationaux par le Projet C2D et définir les possibilités d'intégration de ces résultats dans le logiciel TIAMA.

Volet 2 : Etude pilote sur l'évaluation des Plans d'aménagement au Cameroun

1. synthétiser l'ensemble des études annexes aux plans d'aménagement pour 3 UFA pilotes, et réaliser un état des lieux des mesures de gestion appliquées dans ces concessions ;
2. prendre en compte les préoccupations et recommandations du secteur privé et les résultats de l'activité de la GIZ avec les services déconcentrés du MINFOF ;
3. évaluer 3 plans d'aménagement, sur la base des grilles d'évaluation validées par le MINFOF, sur un site pilote au Cameroun en vue d'une mise en conformité avec les nouvelles normes légales et de certification ;
4. proposer un canevas pragmatique à suivre en cas de révision de plan d'aménagement en vue d'une mise en conformité avec les nouvelles normes légales et de certification.

Volet 3 : Etude pilote sur la révision des Plans d'aménagement au Cameroun

1. appliquer le projet de canevas de révision de plan d'aménagement sur les 3 UFA du site pilote au Cameroun en intégrant les résultats obtenus aux volets 1 et 2 (vu toute la complexité autour de cette révision des plans d'aménagement, il ne peut en effet pas être garanti d'obtenir 3 plans d'aménagement révisés - approuvés par le MINFOF - à la fin de l'action) ;
2. informer l'administration forestière et les différents acteurs du secteur forestier au Cameroun des résultats des études pilotes (volets 2 et 3) afin de délimiter les futures orientations en termes d'évaluation et de révision des plans d'aménagement au Cameroun.

1.4 Méthodologie

1.4.1 Définition de la prestation

Le Projet s'appuie sur les expériences précédentes de Nature+ et de ses experts tant au niveau réglementaire qu'au niveau technique et scientifique. Deux experts principaux exercent une fonction importante tout au long de l'intervention. Il s'agit de :

- **Expert 1 : Nicolas Dubart.** Responsable du Programme Aménagement-Exploitation-Certification. Ingénieur forestier spécialisé en aménagement, exploitation forestière à impact réduit et certification.
- **Expert 2 : Charles Bracke.** Directeur de Nature+. Ingénieur forestier spécialisé en aménagement, certification forestière et plus spécifiquement sur les aspects sociaux.

Deux expertises supplémentaires sont apportées dans le cadre de l'avenant n°1 au contrat C054, à savoir :

- **Expert 3 : Kasso Daïnou.** Responsable du Programme de Nature+ "Sylviculture, Dynamique Forestière et Recherche Appliquée", spécialisé en Hautes Valeurs pour la Conservation.
- **Expert 4 : Jean-Louis Doucet.** Professeur et responsable de l'équipe Foresterie tropicale de l'Université de Liège / Gembloux Agro Bio Tech et Président de Nature +, spécialisé en aménagement forestier et Hautes Valeurs pour la Conservation.

Le projet bénéficie ainsi de la supervision scientifique de l'équipe Foresterie tropicale (FORTROP, TERRA, Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège), garantissant le sérieux des approches et la rigueur de la démarche, en particulier dans les domaines des tarifs de cubage et des Hautes Valeurs pour la Conservation pour lequel elle dispose d'une expertise reconnue et validée internationalement (publications).

1.4.2 Identification des parties prenantes

Les parties prenantes concernées par la mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- Les représentants des sociétés forestières partenaires,
- Les représentants des institutions et structures constituant le Comité Scientifique Consultatif de suivi des activités de recherche dans les forêts du domaine forestier permanent, à savoir :
 - Secrétaire général du MINFOF
 - Représentant du MINRESI
 - Directeurs des Forêts
 - Directeur de la Faune et des Aires Protégées
 - Directeur de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers
 - Chef de la cellule juridique du MINFOF
 - Représentant de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mbalmayo
 - Représentant de l'Ecole de Faune de Garoua
 - Représentant du MINRESI
 - Représentant du MINESUP
 - Représentant du MINEPDED
 - Représentant de l'ANAFOR
 - Représentant de l'IRAD
 - Trois représentants des Universités (Dschang, Yaoundé)
 - Trois représentants des Institutions de Recherches (IRD, CIFOR, CIRAD)
 - Trois représentants du secteur concernés (GFBC, etc.)
 - Représentant des partenaires au développement (C2D, etc.)

1.4.3 Activités et calendrier du Projet ACPAC

Le Projet ACPAC couvre un ensemble d'activités étalées sur 27 mois. Le tableau ci-dessous reprend de manière succincte les principales activités réalisées et prévues pour les 3 volets du Projet.

Tâche	2014						2015												2016										
	Jul	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Août	Sep	Oct	
Consultation des parties prenantes concernées par la problématique (C2D -PSFE2, MINFOF, FSC, Organismes de certification, ONG, Sociétés forestiers, Bailleurs, etc).																													
Volet 1 : Tarifs de cubage																													
Activité 1. Méthodologie																													
Activité 2. Acquisition des données SFID Djoum																													
Activité 2. Acquisition des données SFID Mbang																													
Activité 2. Acquisition des données SFID Pallisco																													
Activité 2. Acquisition des données SFID Wijma																													
Activité 3. Analyse des données																													
Activité 4. Restitution																													
Volet 2 : Evaluation des plans d'aménagement																													
Activité 1. Synthèse des étude annexes et mesures de gestion des 3 UFA pilotes																													
Activité 2. Capitalisation des préoccupations et recommandations du secteur privé																													
Activité 3. Capitalisation des problèmes rencontrés par le MINFOF																													
Activité 4. Evaluation des plan d'aménagement pilotes																													
Activité 5. Elaboraiton d'un canevas																													
Activité 6. Restitution																													
Volet 3 : Révision des plans d'aménagement																													
Activité 1. Application pilote d'un canevas de révision de plan d'aménagement																													
Activité 2. Capitalisation des résultats obtenus lors de l'application du canevas																													
Activité 3. Restitution																													
Activités réalisées																													
Activités prévues																													

2 Activités menées entre août 2015 et mai 2016

A l'issue de cette seconde période d'activités (août 2015 - mai 2016), le Projet ACPAC est arrivé au trois-quarts de sa durée. Le taux de réalisation des différentes activités varie selon le volet. Les trois volets ont été développés durant cette seconde période d'activités. En particulier, un effort a été fourni sur les volets 2 et 3.

Le calendrier effectif présenté ci-dessous reprend de manière synthétique les différentes activités réalisées pour chaque volet du Projet :

Tâche	2015					2016				
	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai
Consultation des parties prenantes concernées par la problématique (C2D -PSFE2, MINFOF, FSC, Organismes de certification, ONG, Sociétés forestiers, Bailleurs, etc).										
Volet 1 : Tarifs de cubage										
Activité 2. Acquisition des données SFID Mbang										
Activité 2. Acquisition des données SFID Pallisco										
Activité 2. Acquisition des données SFID Wijma										
Activité 3. Analyse des données										
Volet 2 : Evaluation des plans d'aménagement										
Activité 1. Synthèse des étude annexes et mesures de gestion des 3 UFA pilotes										
Activité 2. Capitalisation des préoccupations et recommandations du secteur privé										
Activité 3. Capitalisation des problèmes rencontrés par le MINFOF										
Activité 4. Evaluation des plan d'aménagement pilotes										
Volet 3 : Révision des plans d'aménagement										
Activité 2. Application pilote d'un canevas de révision de plan d'aménagement (cas du PA de Wijma)										
Activité 3. Capitalisation des résultats obtenus lors de l'application du canevas (cas du PA de Wijma)										

2.1 Volet 1 : Tarifs de cubage

2.1.1 Activité 2. Acquisition des données

- **Travaux de terrain**

Les deux ingénieurs nationaux recrutés pour mener la collecte des données ont continué leur mission. Les données étant déjà collectées en partie sur le site de SFID Djoum, l'acquisition des données a été menée sur les autres sites : SFID Mbang, Pallisco et Wijma.

Pour rappel, la méthodologie de travail prévoit un échantillon de 5 tiges par classe de diamètre, soit environ 50 tiges par essence. Cette méthodologie avait été validée lors de la première session du Comité Scientifique Consultatif de suivi des activités de recherches dans les forêts du domaine forestier permanent (annexe 1).

Comme expliqué dans le précédent rapport d'activités, les données sur les arbres dont le diamètre est inférieur au DME/DMA n'ont pas été collectées dans leur entièreté. En effet, la collecte des données sur ces tiges d'avenir a été menée lors de travaux de construction (réhabilitation) des routes, soit sur une zone d'action extrêmement réduite ne permettant pas d'avoir un nombre suffisant d'individus pour les essences étudiées dans le cadre du Projet.

A l'heure actuelle, les travaux de collecte, menés sur les 4 sites d'étude, ont permis de composer les échantillons suivants :

Site	Essence	N à cuber	N déjà cubés (%)
SFID Mbang	Ayous	45	21 (soit 47%)
	Fraké	45	33 (soit 73%)
	Sapeli	45	15 (soit 30%)
	Tali	45	26 (soit 58%)
SFID Djoum	Padouk	45	26 (soit 58%)
	Iroko	45	27 (soit 57%)
	Movingui	45	13 (soit 29%)
	Okan	45	23 (soit 50%)
Wijma	Azobe	50	25 (soit 50%)
	Ozigo	45	31 (soit 69%)
	Tali	55	13 (soit 24%)
Pallisco	Assamela	40	18 (soit 40%)
	Ayous	65	48 (soit 74%)
	Okan	65	51 (soit 79%)
	Sapeli	60	45 (soit 75%)
	Tali	50	34 (soit 68 %)

Pour certaines essences, les échantillonnages sont encore trop faibles étant donné le nombre réduit de tiges collectées pour les classes de diamètre inférieures au DME. Il s'agit en particulier des essences suivantes collectées sur le site de Djoum : Padouk, Iroko, Movingui.

Une session de collecte supplémentaire pourra être envisagée sur le site de la SFID à Djoum à condition que l'autorisation spéciale d'exploitation des tiges d'avenir soit délivrée (cf. section suivante). Dans le cas contraire, les équations de tarif de cubage pour ces 3 essences seront établies avec des restrictions quant à leur applicabilité (seuil limité aux DME actuels).

- **Demande d'autorisation spéciale d'exploitation des Tiges d'Avenir auprès du MINFOF**

Dans le précédent rapport d'activités, nous avons mentionné qu'une demande d'autorisation spéciale pour l'exploitation des tiges d'avenir avait été transmise à Monsieur le Ministre du MINFOF, à la date du 17 juillet 2015 (Annexe 2).

A la suite de ce courrier, il a été demandé à Nature+ et aux 3 entreprises partenaires de rédiger une attestation de collaboration commune au Projet ACPAC. Ce courrier a été transmis à Monsieur le Ministre, le 09 octobre 2015 (Annexe 3).

Le 04 novembre 2015, la réponse de Monsieur le Ministre a été réceptionnée (Annexe 4). Dans ce courrier, Monsieur le Ministre invite Nature+ à prendre attache avec le Ministre en charge de la recherche scientifique pour un avis technique portant sur la requête initiale préalablement à une délivrance par les soins du MNFOF.

Le 04 janvier 2016, un courrier a été adressé à Madame la Ministre de la recherche et de l'innovation (annexe 5), pour avis technique en vue de l'obtention d'un permis d'exploitation des tiges d'avenir à des fins scientifiques, dans le cadre du Projet ACPAC.

A ce jour, aucune réponse n'a été reçue suite à cette dernière requête.

2.1.2 Activité 3. Analyse des données

L'encodage a été effectué de manière continue par les 2 ingénieurs Camerounais de Nature+. L'encodage est effectué dans une base de données Microsoft Excel®. Les travaux de terrain et l'encodage des données sont vérifiés de manière hebdomadaire. De plus, la qualité des données collectées est contrôlée par les experts Nature+ au cours de mission de terrain sur les différents sites :

Site	Contrôle 1 Dates	Contrôle 2 Dates
SFID Mbang	21 au 27 août 2015	18 au 24 novembre 2015
Pallisco	11 au 17 janvier 2016	22 au 28 février 2016
Wijma	07 au 11 mars 2016	04 au 10 avril 2016

A ce stade, aucun ajustement de tarif de cubage n'a encore été mené dans la mesure où l'échantillonnage est inachevé. Dès réception de l'accord de Monsieur le Ministre pour l'exploitation de tiges d'avenir (diamètre inférieur au DME/DMA), la collecte des données pourra être finalisée et donc permettre les premiers ajustements. Dans le cas contraire, pour les essences dont l'échantillonnage est incomplet, les équations seront établies dans la mesure du possible, avec des contraintes éventuellement fortes (précision faible et équations non valides pour les classes de diamètre inférieures aux DME actuels).

2.1.3 Rappel des résultats prévus en fin de Projet

- ✓ Une méthodologie de travail concernant la collecte des données et leurs exploitations pour la réalisation de tarifs de cubage personnalisés.
- ✓ Accord du MINFOF (comité scientifique) sur la méthodologie de travail à appliquer.
- ✓ Une série de tarifs de cubage personnalisés pour les entreprises SFID, Pallisco et Wijma.
- ✓ Un rapport d'étude présentant les différences existantes entre les tarifs de cubage personnalisés du Projet ACPAC et les paramètres fixés par l'Administration forestière (TIAMA) ainsi que les différences existantes entre essences et entre zones écologiques.
- ✓ Une présentation des résultats au MINFOF en vue de l'intégration des tarifs de cubage dans TIAMA.

2.1.4 Résultats intermédiaires obtenus

Pour rappel, dans le cadre du Projet C2D, sous la coordination du MINFOF, une étude sur les tarifs de cubage personnalisés est cours d'élaboration par les assistants techniques dudit projet. Pour cela, le MINFOF a jugé opportun d'utiliser la méthodologie développée par Nature+ dans la cadre du Projet ACPAC et validée par le Comité Scientifique Consultatif de suivi des activités de recherche dans les forêts du domaine forestier permanent (annexe 1).

Il a été également jugé important par le MINFOF de s'adapter à l'avancée des travaux menés dans le cadre du volet 1 du Projet ACPAC. Pour ce faire, une note technique concernant l'avancement des travaux du Projet ACPAC-volet 1 a été transmise le mai 2016 au MINFOF à destination du Projet C2D, afin d'éviter les redondances au niveau du choix des sites d'étude et des essences étudiées (annexe 6).

2.2 Volet 2 : Evaluation des plans d'aménagement

Les travaux menés dans le cadre du volet 2 ont été menés en étroite collaboration avec le MINFOF.

Avant de tester l'application des grilles d'évaluation des plans d'aménagement sur 3 UFA d'un site pilote au Cameroun, il s'agissait de s'assurer des documents de référence à utiliser. C'est en mars 2016 que la SDIAF (Sous-Direction des Inventaires et des Aménagements Forestiers) du MINFOF a communiqué au Projet ACPAC :

- Le guide d'utilisation de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent (Annexe 7) ;
- le Rapport de la Réunion de validation du manuel de procédure de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement (Annexe 8).

C'est sur cette base que les travaux d'évaluation des 3 plans d'aménagement du site pilote du projet ACPAC pourront être menés dans les prochaines semaines.

Les échanges de ces derniers mois avec le MINFOF ont mené à des séances de travail en mars 2016 pour rendre compte des travaux relatifs à la contribution de Nature+ pour la gestion durable des forêts du domaine national au Cameroun. Ces séances, dont le compte rendu est repris en annexe 9, ont abouti à la rédaction de 2 termes de références pour des études en rapport avec le Projet ACPAC (Annexes 10 et 11) :

1. Finalisation, validation, édition et présentation du manuel de procédures de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent.

- L'objectif globalement recherché est de finaliser, valider, éditer et présenter le manuel de procédures de la grille de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent.
- Les objectifs spécifiques sont :
 - Amender le manuel de procédure en conformité avec les recommandations de la réunion de pré-validation tenue le 04 Décembre 2015 ;
 - Organiser une réunion de validation du manuel ;
 - Editer le manuel de procédures ;
 - Organiser une première réunion de présentation de ce manuel.

2. Etat des lieux des plans d'aménagement des concessions forestières du domaine forestier permanent.

- L'objectif de l'étude est de faire un état des lieux des plans d'aménagement afin de mettre en place une base complète et fiable des documents pour le suivi des aménagements dans les concessions forestières du DFP du Cameroun. Plus spécifiquement il s'agit de :
 - Ressortir un état précis et à jour de tous les PA approuvés ;
 - Regrouper les versions dures et électroniques de tous les plan d'aménagement approuvés pour ressortir d'éventuelles différences ;
 - S'assurer auprès des concessionnaires que les versions utilisées par ceux-ci sont en tous points conformes à ceux retrouvés dans les archives du MINFOF ;
 - Procéder à une analyse de base des Plans d'Aménagement suivant des critères arrêtés de concert avec la Direction des Forêts (par exemple le taux de reconstitution de quelques essences et le parcellaire) ;

- Procéder à une analyse détaillée de tous les plans qui ont des versions différentes ou dont l'analyse de base a présenté un écart par rapport à la norme ;
- Elaborer un rapport de l'état des lieux avec éventuellement les propositions pour la mise à niveau et le présenter aux parties prenantes.

L'équipe du Projet ACPAC envisagera dans les prochaines semaines comment intégrer au mieux ces demandes dans le cadre du Projet ACPAC.

Un fait remarquable à noter est que le travail de longue haleine mené en concertation avec le MINFOF dans le cadre de ce projet ACPAC permet d'envisager un protocole d'accord entre le Ministère des Forêts et de la Faune, d'une part, et Nature+ ASBL, d'autre part, relatif à la Contribution de Nature+ pour la gestion durable des forêts du Domaine National au Cameroun. Ce Protocole d'Accord en cours de finalisation (annexe 12) a pour objet de créer un cadre de collaboration entre le MINFOF et Nature+ en matière de préservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers, de changement climatique, de lutte contre la pauvreté, et de mobilisation des ressources nécessaires à la matérialisation des initiatives conjointes y relatives.

2.3 Volet 3 : Révision des plans d'aménagement

Les travaux menés dans le cadre du volet 3 ont porté sur la révision du Plan d'Aménagement des UFA 00-003 et 09-029a de l'entreprise Wijma. Ces travaux contribuent donc au développement des volets 2 et 3 (initialement inscrits dans les termes de référence du Projet), à savoir :

- Application pilote d'un canevas de révision des plans d'aménagement ;
- Capitalisation des résultats obtenus lors de l'application du canevas.

2.3.1 Rappels des activités et des résultats attendus dans le cadre de la révision du Plan d'Aménagement de Wijma (UFA 00-003 et 09-029a)

Initialement les travaux portaient sur la révision d'un Plan d'Aménagement sur l'UFA 00-003 (80 000 ha) intégrant une zone de compensation, l'UFA 09-029a (21 800 ha). Suite à des difficultés administratives, l'entreprise Wijma a pris la décision de scinder les 2 UFA et de n'établir le Plan d'Aménagement que pour l'UFA 00-003. Elle s'est aussi engagée à aller au-delà des aspects réglementaires, pour les deux UFA :

- Proposition des décisions d'aménagement (essences à aménager, DMA, taux de reconstitution, taux de prélèvement, gestion des semenciers) en conformité avec les principes du Forest Stewardship Council ;
- Propositions d'orientation de gestion sur les volets sylvicole, faune et socio-économique en accord avec les principes du FSC.

Dès lors, les différentes activités aboutiront en fin de Projet à la production des documents suivants :

- Un plan d'aménagement pour l'UFA 00-003 ;
- Un rapport d'évaluation de l'état des populations des essences exploitables de l'UFA 00-003 reprenant les recommandations en termes d'aménagement ;
- Un rapport d'évaluation de l'état des populations des essences exploitables de l'UFA 09-029a reprenant les recommandations en termes d'aménagement ;
- Une synthèse sur l'identification, les mesures de gestion actuelles / complémentaires et le système de suivi des HVC, sur l'UFA 00-003.
- Une synthèse sur l'identification, les mesures de gestion actuelles / complémentaires et le système de suivi des HVC, sur l'UFA 09-029a.

2.3.2 Recommandations suite à la révision du Plan d'Aménagement de Wijma (UFA 00-003)

L'expertise du Projet ACPAC est actuellement apportée à 2 niveaux lors de la révision du Plan d'Aménagement de l'UFA 00-003 : (1) la révision du Plan d'Aménagement conformément à la légalité et (2) l'identification des écarts entre les exigences légales et les exigences du référentiel FSC.

• Révision du Plan d'Aménagement

Les travaux de révision du Plan d'Aménagement de l'UFA ont débuté en juillet 2015 par la réalisation des inventaires d'aménagement. Les analyses des données et la révision du Plan d'Aménagement ont débuté début 2016.

Les analyses portent essentiellement sur l'aménagement de la forêt conformément à la réglementation en veillant à relever les écarts existants par rapport aux exigences du référentiel FSC. La rédaction du plan d'aménagement suit le canevas légal tout en complétant certains chapitres de recommandations allant au-delà des aspects légaux.

- **Identification des écarts entre les exigences légales et les exigences du référentiel FSC**

Les travaux menés dans le cadre de la révision du Plan d'Aménagement de l'UFA 00-003 ont permis de mettre en avant plusieurs écarts par rapport aux exigences du référentiel FSC, en particulier :

- ✓ La mise en exploitation d'essences non aménagées ;
- ✓ Le calcul du taux de reconstitution peut présenter des faiblesses : a) Limitation des classes de diamètre considérées dans le calcul, b) coefficient de prélèvement effectif non considéré, c) accroissements diamétriques moyens (ONADEF) ne tenant pas compte de valeurs d'accroissements annuels moyens scientifiques issus des dispositifs d'études installés au Cameroun et d'autres pays du Bassin du Congo.
- ✓ Taux de réduction des semenciers non pris en compte.

Ces éléments seront développés et capitalisés pour la fin du Projet ACPAC.

- **Etudes complémentaires au Plan d'Aménagement**

Afin de répondre complètement aux exigences du référentiel FSC, il apparaît que le concessionnaire se doit de prendre plusieurs mesures additionnelles en vue de garantir une gestion durable des essences exploitées. Pour ce faire, le concessionnaire peut s'engager à établir 2 études complémentaires au plan d'aménagement, à savoir :

- Une évaluation de l'état des populations des essences exploitées ;
- Une étude sur les Forêts à Hautes Valeurs pour la Conservation.

Dans le cadre du Projet ACPAC, ces 2 études seront menées à l'issue du Plan d'Aménagement de l'UFA 00-003. Elles seront également menées pour l'UFA 09-029a sur base des données d'inventaire d'aménagement disponible.

3 Calendrier prévisionnel (juin 2016-octobre 2016)

Tâche	2016				
	Jui	Jul	Aoû	Sep	Oct
Consultation des parties prenantes concernées par la problématique (C2D -PSFEZ, MINFOF, FSC, Organismes de certification, ONG, Sociétés forestiers, Bailleurs, etc).					
Volet 1 : Tarifs de cubage					
Finalisation de l'acquisition des données SFID Djoum					
Finalisation de l'acquisition des données SFID Pallisco					
Finalisation de l'acquisition des données SFID Wijma					
Analyse des données et établissement des équations de cubage					
Restitution					
Volet 2 : Evaluation des plans d'aménagement					
Synthèse des études annexes et mesures de gestion des 3 UFA pilotes					
Capitalisation des préoccupations et recommandations du secteur privé					
Capitalisation des problèmes rencontrés par le MINFOF					
Evaluation des plans d'aménagement pilotes					
Appui à l'élaboration d'un canevas de révision de Plan d'aménagement					
Restitution					
Volet 3 : Révision des plans d'aménagement					
Evaluation de l'état des populations des essences exploitées par Wijma (UFA 00-003 et UFA 09-029a)					
Etudes sur les Forêts à Hautes Valeurs pour la Conservation sur le UFA 00-003 et 09-029a gérées par Wijma					
Capitalisation des résultats					
Restitution					

4 Annexes

- 1/ Draft du Procès Verbal de la session 1 du comité scientifique consultatif.
- 2/ Demande d'autorisation d'exploitation des Tiges d'Avenir adressée dans un courrier à Monsieur le Ministre des forêts et de la faune.
- 3/ Attestation de collaboration dans le cadre du Projet ACPAC.
- 4/ Réponse de Monsieur le Ministre des forêts et de la faune à : « Demande d'autorisation d'exploitation des Tiges d'Avenir ».
- 5/ Demande d'avis technique du MINRESI à Madame le Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation.
- 6/ Rapport d'avancement ACPAC_volet 1 adressé à Madame la chef de service de la sous-direction des inventaires et aménagements forestiers (SDIAF - MINFOF).
- 7/ Guide d'utilisation de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent.
- 8/ Rapport de la Réunion de validation du manuel de procédure de la grille de suivi évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement.
- 9/ Compte-rendu des séances de travail en mars 2016 pour rendre compte des travaux relatifs à la contribution de Nature+ pour la gestion durable des forêts du domaine national au Cameroun.
- 10/ TDR pour une étude « Finalisation, validation, édition et présentation du manuel de procédures de la grille de suivi-évaluation de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent ».
- 11/ TDR pour une étude « Etat des lieux des plans d'aménagement des concessions forestières du domaine forestier permanent ».
- 12/ Projet de protocole d'accord entre le Ministère des Forêts et de la Faune, d'une part, et Nature+ ASBL, d'autre part, relatif à la Contribution de Nature+ pour la gestion durable des forêts du Domaine National au Cameroun.